

Avertissement aux auteurs

Ce document est un tiré à part, au format PDF, d'un article paru dans la REMI.

L'auteur s'engage à ne pas le mettre en ligne pendant la durée de commercialisation sur le site Cairn.info, soit 12 mois.

Warning to authors

This document is a PDF offprint of an article published in REMI.

The author commits him/herself not to put it online during commercial exploitation on the Cairn.info site, i.e. 12 months.

Avertencia a los autores

Este documento es una tirada aparte, en formato PDF, de un artículo publicado en la REMI.

El autor se compromete a no ponerlo en línea mientras dure la comercialización en el portal Cairn.info, es decir 12 meses.

Les expériences politiques de l'absence : le processus de subjectivation de proches de disparus par migration en Tunisie

Sofia Stimmatini¹

Cet article porte sur les disparitions par migration de *harraga*² tunisiens. J'analyse certaines expériences politiques d'absence de mères et d'épouses des disparus, initiées en 2011, à la suite des contestations ayant éclaté en Tunisie durant l'hiver 2010. Ces femmes, ne recevant plus de nouvelles de leurs enfants ou maris, se rassemblaient à l'époque face au ministère des Affaires étrangères afin de connaître le sort de leurs proches partis vers l'Italie. En effet, après le 14 janvier 2011, lorsque le président Ben Ali a fui en Arabie Saoudite³, le contrôle aux frontières tunisiennes s'est relâché pendant quelques mois ; ce qui a permis à des milliers de personnes, pour la majeure partie des jeunes hommes⁴, de rejoindre l'Italie en bateau sans posséder les documents requis, le visa Schengen C. Si la majeure partie a réussi à rejoindre le territoire européen, des centaines d'entre eux ont disparu : ont-ils décidé de ne plus donner de nouvelles ? Ont-ils été séquestrés par des organisations criminelles ? Se sont-ils noyés en mer ? Au fil du temps, se sont ajoutés aux proches des disparus de 2011 ceux des disparus d'avant cette date, et d'autres disparus entre temps. Certains

1 Doctorante en anthropologie, Université libre de Bruxelles, Laboratoire d'Anthropologie des Mondes Contemporains (LAMC), avenue Jeanne 44, 1050 Bruxelles ; sofia.stimmatini@ulb.be

Je remercie Joël Noret, Carolina Kobelinsky, Bénédicte Stoufflet et Lou Rouquet pour les échanges stimulants et les conseils de rédaction.

2 *El harga* signifie la migration « irrégulière » en dialecte maghrébin. Comme l'expliquent Salzbrunn *et al.* (2015 : 37-38), « le mot *harga*, littéralement l'acte de "brûler", désigne un phénomène migratoire. Les *harraga*, les "brûleurs", sont ceux qui tentent de quitter leur pays sans passeport ni visa, au péril de leur vie. On les nomme ainsi, car ils "brûlent" les frontières ».

3 Le 17 décembre 2011 Mohamed Bouazizi s'immole par le feu à Sidi Bouzid, une des régions les plus pauvres de Tunisie. Comme beaucoup d'autres jeunes, Mohamed ne trouvait pas de travail, et pour avoir une source de revenus il avait acheté une charrette avec laquelle il vendait des légumes. Quand la police lui a confisqué la charrette, faute d'avoir les bonnes autorisations, il a décidé de se suicider en s'immolant par le feu. L'histoire de Mohamed est devenue le « mythe fondateur » de la révolution (Mezghani, 2012 : 169). Cet événement a été l'étincelle des contestations qui ont amené les citoyens et citoyennes tunisiens à faire chuter le régime de Ben Ali.

4 La migration « irrégulière » est un phénomène majoritairement masculin. Parmi les familles des disparus que j'ai rencontrées, aucun *harraga* n'était une femme.

proches ont alors décidé de formaliser leurs requêtes à l'aide d'associations (ARDEPTE⁵, Association La Terre Pour Tous et Mères des disparus, auxquelles d'autres se sont ajoutées au cours des années suivantes), qui demandent aux gouvernements de la Tunisie et de l'Italie que « la science de l'identification » (Guild et Bigo, 2003 : 5) employée pour surveiller la frontière soit utilisée pour retrouver leurs proches.

Le cas des disparitions tunisiennes s'insère dans le contexte migratoire de la région méditerranéenne, caractérisé par la violence politique des frontières (De Léon, 2015). Celle-ci produit des milliers de morts et de disparitions chaque année, des crimes de paix, selon Albahari (2015)⁶. La grande masse de cadavres non identifiés a attiré l'attention des chercheurs depuis plus ou moins dix ans (Lestage, 2019). Ils pointent une difficulté dans la production de données fiables (Last *et al.*, 2020) : d'une part, en effet, les autorités officielles du pays de départ n'établissent pas de registres de départs irréguliers ni de disparitions. D'autre part, étant donné que les corps sont souvent laissés au fond de la mer où ils ont coulé, ou enterrés sans que les informations utiles à l'identification soient prélevées (Diallo, 2018 ; Kobelinsky, 2019 ; Pillant, 2019 ; Zagaria, 2019), il est très difficile d'avoir accès aux données *post mortem*, pour lesquelles il est nécessaire d'avoir un corps, et aux données *ante mortem*, qui peuvent être fournies par les familles, lesquelles doivent cependant être déjà dans une démarche de recherche (Cattaneo et D'Amico, 2016 ; Kovras et Robins, 2016 ; Latham et O'Daniel, 2018). Ainsi, en l'absence d'un dispositif de récupération et d'identification systématique des corps des migrants, malgré les efforts de certaines universités et d'associations citoyennes⁷, la majeure partie des corps des migrants considérés illégaux restent inaccessibles et non identifiés, et leurs familles en attente d'obtenir de nouvelles. Dans ce contexte, les disparitions par migration tunisiennes et les mobilisations successives que les familles ont entreprises afin de retrouver leurs proches, ont vite intéressé les chercheurs. Ils ont tantôt examiné la réponse gouvernementale aux requêtes des proches des disparus (Ben Khalifa, 2013), tantôt soutenu que les familles et les associations proposent une contre-narration différente de celle imposée par les États impliqués (Sossi,

5 Association de recherche des disparus et des prisonniers tunisiens à l'étranger.

6 La liste UNITED qui récolte les morts et les disparitions par migration à partir de la fin des années 1990 et mise à jour en juin 2021, parle d'au moins 44 764 personnes qui ont perdu la vie et/ou ont disparu aux frontières de l'espace Schengen entre 1993 et 2021. Cette liste croise des données « collectées par le biais de recherches propres, d'informations reçues des 550 organisations du réseau dans quarante-huit pays et d'experts locaux, de journalistes et de chercheurs dans le domaine de la migration » (Cf. <https://unitedagainstrefugeedeaths.eu/about-the-campaign/about-the-united-list-of-deaths/>).

7 Suite aux naufrages du 3 octobre 2013 et du 18 avril 2015, le médecin légal Cristina Cattaneo, directrice du laboratoire d'anthropologie et d'odontologie médico-légale de Milan (Labanof, cf. <http://www.labanof.unimi.it/>), avec l'aide de l'association italienne Comitato 3 ottobre (Cf. <https://www.comitatotreottobre.it/>) et avec le Commissaire extraordinaire pour l'identification des personnes disparues, Vittorio Piscitelli, ont entamé un projet de récupération et d'identification des corps des migrants disparus durant ces deux naufrages (Cattaneo et D'Amico, 2016 ; Cattaneo, 2019). Ce projet s'inscrit dans un protocole qui inclut le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), dont la fonction est de retrouver les familles des victimes et les aider à rechercher les personnes portées disparues. En même temps, des chercheurs en sciences sociales (Carolina Kobelinsky et Filippo Furri), en collaboration avec les volontaires du projet Restoring Family Links de la Croix-Rouge de Catane, sont en train de créer une base de données pour identifier les morts aux frontières (Cf. <https://mortsenmigration.uqam.ca/projets/>, voir Furri et Kobelinsky, 2021).

2015 ; Oliveri, 2016) ou encore analysé les différents usages que les acteurs font des corps absents des disparus (Souiah, 2019). Néanmoins, ils soulignent tous le rôle fondamental que les proches des disparus ont eu dans la politisation de la question en Tunisie.

En s'intéressant aux activités menées par les familles des jeunes disparus et par les associations des proches qui cherchent à connaître s'ils sont vivants et où ils se trouvent, cet article entend contribuer à la littérature sur les disparitions et les morts par migration. Par le biais d'une approche anthropologique, il montre comment les mobilisations dans lesquelles les familles s'engagent, afin de réclamer *vérité et justice* pour leurs enfants et maris disparus, déclenchent des processus de subjectivation politique. Je me réfère ici à la subjectivation politique comme un processus de « remise en question identitaire » (Tarragoni, 2014 : 177), agencé à l'action publique et à l'engagement politique, et articulant l'individuel et le collectif⁸. Ce processus est façonné ici par l'expérience de l'absence : d'une part, les familles expérimentent le manque du proche disparu ; d'autre part, elles subissent le vide de reconnaissance de l'État tunisien, qui ne se mobilise pas afin de rechercher ses ressortissants disparus. La remise en question identitaire déclenchée par la mobilisation porte les individus à se vouer à un exercice de « réflexivité individuelle (menant à la prise de parole publique) » d'une part, et « d'action devant et avec les autres » (*ibid.* : 176) d'autre part. Le processus de subjectivation n'est cependant pas linéaire, il se dévoile comme étant « une succession de moments de rupture et resémantisation » (Vacchiano et Afailal, 2021 : 233), les individus doivent trouver des stratégies afin de se maintenir actifs dans l'arène politique (Bierschenk et Olivier de Sardan, 1993). Grâce au processus de subjectivation, les acteurs repensent leur rapport à eux-mêmes, à l'État et aussi aux disparus, en élaborant de « nouveaux répertoires affectifs et cognitifs qui orientent leurs actions » (Vacchiano et Afailal, 2021 : 234). Notamment, grâce à l'expérience politique et au processus de subjectivation, ils élaborent une vision spécifique de ce que *devrait* être la société tunisienne et de ce que *devrait* faire le gouvernement tunisien.

De telles mobilisations évoquent inévitablement les protestations surgies à la suite des disparitions forcées en Amérique du Sud, sur lesquelles il existe un corpus abondant de littérature anthropologique. Sous ces régimes dictatoriaux, comme celui de Videla en Argentine ou de Pinochet au Chili, la disparition a été « une des déclinaisons possibles du terrorisme d'État » (Verstraeten, 2006 : 2). L'État faisait *disparaître* toute personne qu'il considérait être un opposant politique. Malgré l'effroi d'être enlevées par la junte militaire, les mères des *desaparecidos* ont commencé à manifester afin de connaître le sort de leurs enfants, porteurs d'un projet de société démocratique et victimes des violences directes d'État. La reconnaissance de la responsabilité est devenue un enjeu

⁸ Cet article s'est nourri des débats qui ont récemment animé les sciences sociales autour du concept de subjectivation politique. D'abord élaborée au sein de la philosophie politique, cette notion décrit des processus de « reconstruction d'un rapport à soi et au groupe » (Appel au colloque « Enquête sur la subjectivation politique : théorie, méthodes, matériaux », qui a eu lieu le 17 et 18 mars 2022 à Paris. Cf. <https://calenda.org/862149>). Souhaitant « observer le rapport au politique à l'échelle des individus pris dans leurs trajectoires biographiques » (*ibid.*), cet article s'inspire de ces réflexions et envisage les processus de subjectivation « à partir d'une multiplicité de rapports de pouvoir », en interrogeant « la fabrique » du *devenir sujet* (*ibid.*).

fondamental pour les familles des disparus, comme le démontrent les revendications des *Madres de Plaza de Mayo* (Navarro, 1989 ; Taylor, 2001 ; Verstraeten, 2006). Encore de nos jours, la lutte des mères chiliennes et argentines vise à déterminer la vérité concernant la mort de leurs enfants et utilise la douleur maternelle comme outils de revendication (Burchianti, 2004). Grâce aux mobilisations, les familles de *desaparecidos* ont notamment réussi à obtenir l'exhumation des corps contenus dans les fosses communes (Panizo, 2017). L'écart avec les disparitions par migration est évident : les disparus tunisiens ne sont pas victimes des violences directes d'États, qui ont comme but idéologique de supprimer toute résistance politique. Toutefois, la résistance que les *Madres de Plaza de Mayo* ont exercé contre l'État qui ne reconnaissait pas ses crimes, représente une référence à laquelle il est impossible d'échapper quand on veut analyser le phénomène des disparitions, qu'elles soient forcées ou par migration.

L'analyse qui suit s'appuie sur un travail de terrain ethnographique⁹ mené à Tunis et à Bizerte entre 2018 et 2019 (de juin à août 2018, novembre 2018 et mars 2019)¹⁰, auprès de familles de *harraga* disparus et d'associations de proches. À partir du suivi de l'absence mené sur trois ans, je montrerai que les mobilisations des proches des disparus déclenchent un processus de subjectivation politique. Il s'agira avant tout de clarifier le contexte social et politique où s'est déployée la mobilisation des familles des disparus. Ensuite, je décrirai l'arène politique où les acteurs qui s'intéressent au *dossier des disparus* agissent, en analysant l'espace et les relations qui s'établissent en son intérieur. Enfin, j'examinerai le cas de Souad¹¹, mère de Ghassen, qui jongle entre les différents acteurs afin de pouvoir exercer sa volonté d'agir comme « militante de la société civile » et ainsi revendiquer que l'État reconnaisse une place sociale et politique aux disparus et à leurs familles (Parr *et al.*, 2016).

« Où sont nos enfants ? » : disparitions par migration en Tunisie

Avant 2011, bien que les individus n'aient jamais cessé de voyager de manière considérée comme irrégulière, la loi 2004-6 constituait un bon moyen de

⁹ Dans cet article, j'utilise les vrais noms des personnes, qui ont donné leur accord.

¹⁰ Durant le terrain et les séjours de 2018-2019, j'ai travaillé en particulier avec les présidents des associations, Imed, Fatma et Halima, qui parlent français. Ils sont devenus mon « groupe témoin » (Olivier de Sardan, 1995 : 18). J'ai accompagné Imed et Halima à différents événements, où j'ai pu faire des observations participantes. Les familles n'ont été invitées à participer, ni par les organisateurs, ni par les militants, à aucune de ces occasions. Tout au long de mon séjour sur le terrain j'ai aussi accompagné les présidents lorsqu'ils allaient rendre visite aux familles, dans leurs maisons. Lors de ces visites, ou au cours des discussions informelles durant les sit-in, j'ai pu écouter les histoires d'une quinzaine de familles.

¹¹ Souad R. est mère de Ghassen, disparu depuis avril 2011. Pendant l'été 2018, j'ai passé plusieurs semaines chez elle, et aussi en novembre 2018. Ensuite, je l'ai accompagnée à Oujda, au Maroc, en février 2020. Je reste en contact avec sa famille encore aujourd'hui, grâce aux échanges à distance et aux réseaux sociaux.

dissuasion qui réussissait à freiner les départs¹². En 2011, grâce au relâchement sécuritaire des contrôles des garde-côtes tunisiens (Boubakri, 2013 : 7), une vague de jeunes qui ne possédaient pas le visa Schengen C a toutefois quitté la Tunisie, notamment entre février et octobre 2011. La majeure partie de ces jeunes a réussi à rejoindre le territoire de l'Espace Schengen et à prévenir les familles — Frontex parle de 28 829 « détections de franchissement illégal des frontières » de Tunisiens durant l'année 2011 (Frontex, 2012 : 12), tandis que le Forum tunisien des droits économiques et sociaux¹³ parle d'au moins 40 000 personnes qui ont quitté la Tunisie cette année-là (FTDES, 2012 : 3). Des centaines d'entre eux cependant n'ont plus donné de nouvelles à leurs familles. Dès le printemps de 2011, afin de connaître où leurs proches se trouvaient, un grand nombre de familles de Tunis, de Bizerte, de Sfax, de Tataouine, etc. se retrouvaient face aux ministères ou face aux associations des droits de l'homme déjà actives en Tunisie, comme la Ligue tunisienne de droits de l'Homme¹⁴. Des « sit-in spontanés »¹⁵ ont eu lieu et les familles ont découvert qu'elles n'étaient pas seules : la conscience collective grandissait au fur et à mesure qu'elles réalisaient que d'autres jeunes avaient disparu, certains après être arrivés en Italie, d'autres durant la traversée. Ces événements ont suscité de fortes réactions aux niveaux national et international, d'une part en effet, les *harraga* ont été perçus par l'opinion publique tunisienne comme un paradoxe : pour quelle raison ces jeunes partaient-ils justement au moment où le pays avait été libéré de la dictature ? Comme Federica Sossi le souligne, certains politiciens tunisiens ont considéré les *harraga* comme des « traîtres »¹⁶, alors qu'une des revendications des personnes qui se sont mobilisées en 2010-2011 était justement celle de pouvoir partir librement (Giusa, 2018). D'autre part, les arrivées massives des jeunes tunisiens sur les côtes italiennes ont engendré des crises diplomatiques entre l'Italie et la France, car aucun des deux pays ne voulait les accueillir sur leur territoire. De plus, l'Italie a voulu procéder à des rapatriements collectifs que la Tunisie a cependant refusés (Ben Achour et Ben Jemia, 2011 ; Wihtol de Wenden, 2012). Les mobilisations qui ont suivi les disparitions ont été analysées par les chercheurs comme le continuum du projet révolutionnaire des jeunes qui avaient pris la route vers l'Europe. S'ils revendiquaient la liberté d'être *libres de partir* (Giusa, 2018), les familles ont à leur tour commencé à revendiquer le droit d'obtenir de leurs nouvelles (Sossi, 2015). Les photos et les vidéos des

12 La loi 2004-6 criminalise les candidats à la migration en prévoyant trois ans d'emprisonnement et une amende de plusieurs milliers de dinars pour tout individu impliqué dans le processus migratoire « irrégulier ». Voir notamment les articles du 38 au 45 de la loi organique n° 2004-6 du 3 février 2004, modifiant et complétant la loi n° 75-40 du 14 mai 1975, relative aux passeports et aux documents de voyage. Journal officiel consulté le 27 septembre 2021.

13 Le Forum tunisien des droits économiques et sociaux (FTDES) est une organisation tunisienne « créée en 2011 dans le but de défendre les droits économiques et sociaux des populations sur le plan national et international » (Cf. <https://ftdes.net/>).

14 Durant le régime de Ben Ali, seules les associations du régime étaient autorisées. Quand Ben Ali est arrivé au pouvoir en 1987, la Ligue tunisienne de droits de l'homme, fondée en 1976, devint partie intégrante du « dispositif de légitimation » du régime (Chouikha et Gobe, 2015 : 53).

15 Federica Sossi appelle de telle sorte les premières manifestations des familles qui, à l'époque, n'étaient pas encore organisées en associations (entretien, via Skype, mené en italien, 25 février 2019). Federica Sossi est professeur à l'Université de Bergamo. Elle a suivi la lutte des familles depuis 2011.

16 Federica Sossi, entretien, via Skype, mené en italien, 25 février 2019.

manifestations de la période qui a suivi la découverte publique du phénomène des « disparitions de la Méditerranée » montrent des dizaines de familles qui brandissent les photos de leurs proches disparus et qui crient qu'elles exigent de savoir où ils sont¹⁷. Vers la fin de 2011, les familles ont lancé la campagne « D'une rive à l'autre : des vies qui comptent. "Où sont nos enfants ?" », en collaboration avec le collectif italien LeVenticinqueundici¹⁸. Les familles ont ensuite sollicité le FTDES qui a travaillé sur 504 dossiers de disparus et publié des rapports expliquant les raisons socio-économiques et politiques des départs des *harraga* et appelant les autorités à agir (FTDES, 2012, 2013 et 2016). Afin de mieux organiser la lutte pour connaître les sorts de migrants disparus, certains proches ont ensuite créé des associations : Halima A. a créé ARDEPTE en 2011¹⁹ ; en 2013, Imed S. a fondé l'Association La Terre Pour Tous²⁰. D'une scission de l'Association La Terre Pour Tous, en 2016, naît Mères des disparus²¹, qui a récemment été renommée Association des Mères des migrants disparus, dont la présidente est Fatma. Ces associations veulent « déterminer ce qui s'est réellement passé en ce qui concerne tout débarquement des bateaux [...], la disparition des personnes qui se trouvaient à bord et le sort qui leur a été réservé, ainsi que les crimes qui peuvent être découverts dans les faits qui seront établis »²². Elles considèrent les États responsables de ce qu'elles ont commencé à nommer des *disparitions*²³.

Ce n'est pas un hasard si ces associations sont nées dans le nouveau contexte post-autoritaire : l'événement révolutionnaire a ici joué le « rôle de catalyseur de nouvelles conceptions pluralistes et plurielles de l'identité nationale » faisant

17 Voir par exemple les vidéos du sit-in des familles des disparus du 18 décembre 2011 : https://www.youtube.com/watch?feature=player_embedded&v=M9nBSELI39I et https://www.youtube.com/watch?feature=player_embedded&v=ghdhH4Luaxs. Voir aussi la page Facebook de l'Association La Terre pour Tous, créée en 2013 : <https://www.facebook.com/laterrrepourtous/>

18 « Da una sponda all'altra: vite che contano. "Dove sono i nostri figli?" » est une campagne inspirée de la pensée de Judith Butler. Voir le communiqué de presse du Collectif Venticinqueundici : https://leventicinqueundici.noblogs.org/files/2011/12/comunicato_stamp.pdf. Le collectif LeVenticinqueundici est un collectif féministe et antiraciste né en 2009 à Milan en Italie, pour penser, déconstruire et agir notamment contre la violence de genre.

19 Halima A. a créé cette association dans le but de faire rentrer en Tunisie les ressortissants tunisiens bloqués en Irak au début de la guerre de 2001. Son siège légal est à Hammam Lif, Tunis. Cette association s'occupe des disparus par migration depuis 2013. Halima A. est la mère d'un disparu en Irak en 2002. Elle est diplômée (maintenant à la retraite) et s'est dévouée toute sa vie à des activités caritatives. Elle habite dans la banlieue sud de Tunis, dans la ville côtière de Hammam Lif.

20 Le siège légal de cette association est situé à Tunis, dans le quartier de Beb Jdid où Imed habite. L'Association La Terre Pour Tous « fonctionne sans adhésions, sans cotisations, même depuis qu'elle a une existence formelle » (Souiah, 2019 : 90). Son fondateur, Imed S., est l'oncle de deux garçons disparus en 2011 en Méditerranée. Il habite dans le quartier populaire (« arabe » comme il l'appelle) de Beb Jdid à Tunis, le quartier autour de la porte homonyme à la Médina. Imed est mécanicien de scooter et vélo.

21 Le siège légal de cette association se trouve à Beb Jdid. La présidente, Fatma K., est la mère d'un jeune disparu depuis 2011. Elle habite à Beb Jdid et elle femme au foyer (elle n'a pas de diplôme).

22 Plainte rédigée le 11 avril 2012 et déposée le 26 avril 2012 au Parquet de la République à la cour de Rome, page 8, archive personnelle.

23 Le président de la République Béji Caïd Essebssi a disposé de l'ouverture d'une commission d'enquête, en collaboration avec les autorités italiennes. Cette commission avait la mission de découvrir les sorts des personnes qui ont pris la route vers l'Europe en 2011, elle a terminé les travaux en 2019 mais n'a publié aucun rapport.

débuter un « processus de “détabouisation” des rapports à la citoyenneté, à la nation et à la tunisianité » (Allal et Geisser, 2018 : 31). De nombreuses organisations, mouvements, associations, réseaux sociaux, opérant dans tous les domaines, ont en effet vu le jour et ont commencé à agir sur le territoire tunisien (*ibid.* : 28), grâce au soutien d'ONG et de bailleurs de fonds internationaux (Souiah, 2019). Le *dossier des disparus* a aussi attiré l'attention de différents acteurs : les présidents des associations de proches des disparus, surtout Imed et Halima, ont commencé ainsi à tisser des liens avec des acteurs tunisiens et internationaux. Comme l'avait déjà remarqué Souiah en 2015, « le paysage associatif dans lequel se déploie cette revendication est complexe » (2019 : 94). Les disparitions des *harraga* tunisiens constituent en effet une question hautement politique, politisée et *politisable*. Les présidents au fur et à mesure sont devenus des « intermédiaires » (Bierschenk et Olivier de Sardan, 1993 : 1), entre les scènes locale, nationale et internationale. Ils sont devenus les passeurs qui font les ponts entre ces différents univers, desquels, comme on le verra, les familles peuvent et veulent s'émanciper.

L'arène associative des disparitions par migration

Dès les premières manifestations devant les ministères et les ambassades, quand les associations des familles n'existaient pas encore, le mouvement des mères a eu un soutien politique et juridique de la part du collectif féministe italien Venticinquenidici. Depuis, les présidents et certaines mères et épouses ont instauré des collaborations avec plusieurs associations, réseaux militants, organisations non gouvernementales : la lutte des familles est imbriquée dans plusieurs réseaux, tunisiens et internationaux. Par exemple, Imed a beaucoup travaillé depuis 2014 avec Carovane Migranti²⁴, une association italienne qui travaille sur les migrations et qui coopère avec Movimiento migrante mesoamericano²⁵. Ensemble, ils ont déposé des plaintes et participé à des événements, comme le huitième Forum social mondial des migrations de novembre 2018 au Mexique²⁶. Halima A. d'ARDEPTE, pour sa part, a été appelée à témoigner des cas de disparitions de *harraga* tunisiens durant la Marche pour la légalité de 2018, organisée par l'association italienne LIBERA²⁷, avec laquelle Halima travaille depuis 2016. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a également collaboré avec les associations des familles. Bien qu'Imed se déclare

24 <https://carovanemigranti.org/>

25 <https://movimientomigrantemesoamericano.org/>. Depuis les années 2000, le Mexique vit une guerre sanglante appelée Guerre des cartels : le gouvernement a en effet décidé depuis 2006 de combattre les groupes de narcotrafiquants qui contrôlent différentes zones du pays. Cette guerre a provoqué des dizaines de milliers des morts et des disparus. Les disparitions de citoyens mexicains seraient 35 000, ceux d'autres nationalités entre 50 000 et 70 000 — le Mexique est en effet un pays de transit, ou passent des milliers de migrants, provenant d'Amérique centrale notamment (Siari, 2016). La société civile a donc commencé à s'organiser pour connaître le sort de migrants qui disparaissent au Mexique ou en traversant la frontière avec les États-Unis. En particulier, Movimiento Migrante Mesoamericano organise depuis 2006 la Caravana de Madres de Migrantes Desaparecidos, qui réunit les mères d'enfants disparus au Mexique, sur le chemin pour les États-Unis.

26 <https://fsmm2018.org/?lang=fr>

27 <https://www.libera.it>

en désaccord avec la gestion des migrations de l'OIM²⁸, l'Association La Terre Pour Tous a organisé des projets en partenariat avec cette organisation²⁹. De même, Halima, à plusieurs reprises, a explicité l'intention de vouloir organiser des activités qui visent à convaincre les jeunes candidats à la migration « irrégulière » de rester en Tunisie. Notamment, elle a souligné avec véhémence : « *la Tunisie perd tous ses jeunes, il faut qu'on trouve des choses pour les faire rester ici !* »³⁰. L'OIM apporte alors l'aide nécessaire afin d'organiser des activités qui convainquent les jeunes de ne pas quitter la Tunisie.

Les présidents des associations tentent toujours de s'affirmer en tant qu'intermédiaires, multipliant les relations avec les différents acteurs militants et institutionnels. En 2018, Imed et Halima avaient réussi à exercer un monopole sur les contacts internationaux, collaborant avec les associations, les organisations non gouvernementales et les réseaux d'activistes. Grâce à « leur compétence rhétorique, c'est-à-dire leur capacité à s'exprimer dans un langage approprié » (Bierschenk et Olivier de Sardan, 1993 : 3) aux attentes des bailleurs de fonds et des associations et mouvements qui s'intéressent au dossier des disparus, ils sont devenus les porte-paroles (Bourdieu, 2001) très controversés des familles. Le rôle d'Imed et Halima est très délicat et exposé à de nombreuses critiques et tensions. L'arène associative tunisienne des disparitions par migration est en effet traversée par plusieurs conflits. En premier lieu, les présidents « tentent [...] de renforcer leur position dans l'arène locale » (Bierschenk et Olivier de Sardan, 1993 : 2), afin d'avoir les contacts avec les interlocuteurs étrangers qui s'intéressent à la cause des disparus, mais aussi du soutien politique et économique. Ainsi, les interlocuteurs étrangers deviennent des ressources fondamentales pour la crédibilité et la légitimité des présidents en les dotant notamment de capital social, constitué par l'ensemble des relations qu'ils entretiennent avec les politiciens, les membres des autres associations tunisiennes et étrangères, etc. Afin d'assurer leur position d'intermédiaires, les présidents doivent ensuite créer autour d'eux un groupe de familles qui croient en leurs actions. Ils sollicitent ainsi les proches des disparus qui fournissent les témoignages qui seront rendus publics et diffusés par les médias (voir le travail médiatique sur Facebook et les articles et les reportages produits autour de la question³¹). La dépendance des présidents à l'égard des différents acteurs associatifs, institutionnels ou militants cause cependant des conflits avec les familles, qui les accusent souvent de profiter de la cause de disparus afin d'avoir plus facilement des visas, d'obtenir des avantages financiers ou encore de bénéficier d'une certaine reconnaissance sociale, en les dénonçant d'« *aller en Europe faire du shopping* », comme j'ai souvent entendu dire lors du terrain en 2018.

28 Les réseaux qui se battent pour la liberté de circulation l'accusent de « favoriser les objectifs de contrôle des migrations des États de destination, en particulier dans l'Occident développé » (Pécoud, 2017 : 82).

29 L'Association La Terre Pour Tous a par exemple participé au projet SALEMM (Solidarité avec les enfants du Maghreb et Mashreq) de l'Organisation mondiale pour les migrations (OIM, 2015).

30 Halima A., entretien mené en français, café sur l'avenue Bourguiba à Tunis, 1^{er} novembre 2018.

31 Voir par exemple la vidéo *Leaves of water* (<https://vimeo.com/337947532>), ou le reportage *Le donne tunisine chiedono verità per i loro cari scomparsi in Italia* (<https://www.internazionale.it/video/2017/04/05/donne-tunisine-figli-scomparsi>), ou encore *Benzine* de Sarra Labidi (<https://www.youtube.com/watch?v=2CtOJ3rYb2w>).

Malgré ces tensions, Imed et Halima ont créé un espace d'action et de parole pour eux-mêmes et les familles, dans l'arène associative tunisienne. Ceci dépend bien sûr « de leur capacité de négociation et de partenariat avec les opérateurs du Nord, et donc de leur insertion personnelle dans des réseaux Nord-Sud plus ou moins institutionnalisés » (*ibid.* : 2). Ils ont aussi appris à « retravaill[er] des sentiments individuellement éprouvés et des émotions individuellement exprimées, en émotions socialement recevables » (Salaris, 2017 : 858). En effet, la souffrance due à l'absence provoquée par les disparitions par migration est extrêmement conséquente (Boss, 1999 ; Robins, 2016), laissant les familles dans un état d'attente ambiguë accablante. Le travail de médiation des présidents est donc fondamental, bien qu'il soit très controversé, car il traduit le langage de la souffrance privée en revendication politique collective, en dénonçant le fait que les États membres de l'espace Schengen et les États maghrébins ont un « rôle direct [...] dans les conditions qui conduisent les migrants à prendre des risques souvent mortels » (Heller et Pécoud, 2017 : 64)³². Dans la prochaine section, l'on verra comment, outre la collaboration avec les présidents des associations, Souad, mère de Ghassen, établit également des contacts personnels avec les acteurs étrangers, associatifs, institutionnels et militants, qui s'intéressent à la cause des disparus par migration. Elle participe à des sit-in et prend la parole : lors de ces événements, Souad transforme sa souffrance individuelle en émotion collective. Elle fait d'elle-même le travail de médiation que les présidents font habituellement, et cela rentre en jeu dans le processus de subjectivation politique.

L'expérience politique de Souad : la subjectivation en train de se faire

Souad est une femme de soixante-huit ans, veuve, maintenant à la retraite — elle a travaillé comme employée — qui vit à Bizerte avec les deux enfants qui sont restés près d'elle (un est disparu, l'autre est mort en 2018 et sa fille habite actuellement en Europe — elle est sans papiers). Avant 2011, Souad n'était pas politisée, au contraire, elle « *détestait la politique* »³³. C'est depuis avril 2011, quand son fils Ghassen a pris la route vers l'Italie et n'a plus donné des nouvelles, qu'elle a commencé à descendre dans la rue : elle a été face au ministère des Affaires étrangères et elle a participé à « *tous* »³⁴ les sit-in et événements que les présidents ont organisés. Comme elle l'annonce très fière : « *moi je donne pas la procuration, jusqu'à quand je suis vivante c'est moi qui cherche mon fils !* »³⁵. Dans les prochaines pages, je vais présenter des vignettes ethnographiques qui décrivent trois moments saillants

32 En 2003, le gouvernement marocain a appliqué la loi n° 02-03 relative à l'émigration et l'immigration irrégulière ; l'année suivante, le président tunisien Ben Ali signe la loi 2004-6 ; tandis qu'en Algérie, le gouvernement introduit le « délit d'émigration » à partir de 2009 (Souiah, 2013). Ces lois posent un cadre légal permettant aux trois pays d'arrêter tout individu qui prend la route pour la rive nord de la Méditerranée sans avoir le visa Schengen C.

33 Souad, discussion informelle à la maison de Souad, menée en français, Bizerte, 8 août 2018.

34 Quand j'ai demandé si elle participe aux sit-in organisés par les présidents, elle répond en soulignant qu'elle a été à *tous*. Souad, discussion informelle menée en français, Bizerte, 1^{er} août 2018.

35 Souad, discussion informelle menée en français, 1^{er} août 2018, Bizerte.

de l'expérience politique de Souad : nous verrons comment des actions comme choisir d'exposer son corps et les photos de son fils, traduire les paroles d'une autre mère d'un disparu³⁶, et, enfin, prendre la parole en public, contribuent au processus de subjectivation politique et remettent radicalement en question la perception que Souad a d'elle-même, de l'État et des disparus.

S'exposer et exposer : un sit-in face au ministère des Affaires sociales

Vignette 1

Vers 9 h du matin, le 4 juillet 2018, Imed, suivi de Fatma, arrive face au ministère des Affaires sociales et commence à poser sur les escaliers du bâtiment les photos des *harraga* disparus et de leurs mères, et à afficher sur la grille de l'entrée d'autres images de cercueils, des drapeaux de la Tunisie et de l'Italie ou du symbole de l'Union européenne (cf. Photographie 1). Puis Halima arrive et commence aussi à déballer des banderoles. Ils agissent comme s'ils suivaient un script connu et appris par cœur. En effet, si pour ma part c'est le premier sit-in auquel je participe, pour les présidents et les familles il s'agit de l'énième sit-in. À la différence des premiers sit-in, qui attireraient beaucoup plus de personnes, seule une trentaine participent à celui-ci. Vers 10 h, une dizaine de femmes arrive doucement, parmi lesquelles Souad, certaines accompagnées de leurs maris, qui, pour la majeure partie, rejoignent le café en face. Entre-temps, d'autres familles arrivent, et aussi des journalistes et des travailleurs du FTDES — aucun policier n'est sur place ou tout au moins n'est identifiable. Dès leur arrivée, les femmes se disposent en demi-cercle ; elles connaissent déjà les positions à prendre et les actions à faire : elles prennent des banderoles sur lesquelles sont affichées les photos (cf. Photographie 2) et commencent à crier, lever les mains au ciel et battre leurs poignets sur la poitrine. Au cours de la matinée, les femmes se réconfortent les unes les autres et se prennent dans les bras. Autour des mères des disparus qui, debout, brandissent les banderoles, quelques hommes et des femmes plus jeunes, les épouses de certains disparus, souvent accompagnées par leurs enfants, restent silencieux et les regardent. Pendant ce temps-là, Imed prend des photos et hurle dans le mégaphone, en le passant de temps en temps aux femmes plus âgées, les mères, qui, avec une colère désespérée, crient des phrases en arabe, souvent en pleurant. Souad aussi prend la parole, en brandissant la photo de son fils disparu, en parlant en français : « *Combien de jeunes doivent disparaître avant que vous faites quelque chose ? On est des Tunisiens ou pas ?* » — puis elle commence à parler en arabe, avant de passer le mégaphone à une autre femme, qui en criant en arabe explose en larmes. Entre-temps, les journalistes présents interviewent les présidents ou les membres du FTDES et cherchent ensuite les témoignages des mères, qu'elles énoncent en les clôturant souvent avec des larmes. Aucun homme ou aucune jeune femme ne sont interviewés. De temps en temps, les mères commencent à crier et à courir vers l'entrée du ministère, qui a été fermée, et se mettent à genoux. Vers 13 h, la majeure partie des personnes quitte la petite place, et le rassemblement se disperse.

36 Étant donné que je ne parle pas le dialecte tunisien, nos échanges étaient en français.

Photographie 1 : Sit-in du 4 juillet 2018 face au ministère des Affaires sociales : dispositif de sensibilisation



Source : Page Facebook de l'Association La Terre Pour Tous
(<https://www.facebook.com/laterrepourtous>).

Crédit : I. Soltani, Tunis, ministère des Affaires étrangères, 4 juillet 2018.

Lors de ce sit-in l'absence des disparus est mise en scène et se matérialise en un dispositif de sensibilisation (Traïni et Siméant, 2009)³⁷. Ce dispositif est fabriqué par les présidents des associations et se construit autour de deux éléments principaux, à savoir la souffrance des mères exprimée en public et les visages des disparus. Souad tient à souligner que pour elle, il est très important de participer aux mobilisations à la première personne, avec son corps : « *moi je sais me présenter toute seule, comme mère. Comme mère, je peux dire à la politique : donnez-moi mon fils ! Et avec ce que je souffre, je peux toucher [les politiciens]* »³⁸. Cette phrase démontre bien combien Souad est consciente de la force de sa douleur et combien elle est fière de l'utiliser afin de rechercher son fils. Elle se sert de sa douleur de mère, qui est *exprimable* en public et considérée comme la plus profonde et intense de toutes, une « douleur en général qui contient tous les deuils en elle » (Loraux, 1990 : 12). L'on voit ici la subjectivation qui se déclenche : à travers la présence de son corps au sit-in, Souad commence

37 Traïni et Siméant (2009 : 13) le définissent comme « l'ensemble des supports matériels, des agencements d'objets, des mises en scène, que les militants déploient afin de susciter des réactions affectives qui prédisposent ceux qui les éprouvent à s'engager ou à soutenir la cause défendue ».

38 Souad, discussion informelle à la maison de Souad, menée en français, Bizerte, 8 août 2018.

à se vivre comme un sujet indépendant des présidents, utilisant ses ressources de manière stratégique. En effet, consciente de la puissance symbolique de la maternité, qui suscite respect et révérence, Souad mobilise sa souffrance afin de produire un témoignage éloquent, qui éveille la compassion, cette « sympathie ressentie devant l'infortune du prochain qui produit l'indignation morale susceptible de générer une action visant à la faire cesser » (Fassin, 2010 : 7). Comme lmed et Halima le soulignent, quand les mères parlent, « *tout le monde est touché* »³⁹, « *on ne critique pas les femmes, on les laisse, on les écoute* »⁴⁰. Ainsi, afin de rendre politiquement visible son fils disparu et revendiquer le droit de connaître son sort, Souad cherche à faire un usage politique de sa douleur (Fassin, 2014), en mobilisant son corps, où la souffrance est inscrite.

Photographie 2 : Sit-in du 4 juillet 2018 face au ministère des Affaires sociales



Crédit : S. Stimmatini, Tunis, ministère des Affaires sociales, 4 juillet 2018.

Souad choisit non seulement d'exposer son corps de mère souffrante, mais elle utilise aussi la représentation photographique de son fils disparu : par métonymie, cette photo et celles des autres disparus, qui esquissent les contours des physionomies des *harraga* disparus et qui sont souvent montrées aussi lors des conférences ou des colloques auxquels les présidents des associations sont invités, font ressortir l'absence de leurs corps. Ces images rappellent celles des hommes morts en « martyr ». Dans le monde musulman, les corps des *shahid-s* (martyrs), morts au combat, ne reçoivent pas le lavage rituel et restent souvent

39 lmed S., entretien, via Skype, mené en français, 27 novembre 2018.

40 Halima A., entretien mené en français, café à Hammam Lif, 20 août 2018.

sans sépulture, et ceci est accepté et valorisé comme tel. Cependant, comme les jeunes des classes populaires égyptiennes qui « rencontrent des difficultés à pénétrer les galeries de portraits de martyrs » (Lachenal, 2018 : 81), les *harraga* disparus sont « "non photogéniques" — la photogénie renvoyant justement, pour Roland Barthes (1957), non seulement à un "style d'être" mais à un "statut socialo-moral" » (*ibid.*), ils ne sont en effet pas perçus par la société tunisienne comme des figures glorieuses. Comme le répète très souvent l'imed, la majeure partie des politiciens tunisiens considèrent les jeunes *harraga* et leurs familles comme responsables du départ et de la disparition qui l'a suivie, bien qu'ils soient « victimes d'une crise économique structurelle » (Ben Khalifa, 2013 : 183). Face à cet effacement et au déni de responsabilité de l'État, Souad répète souvent avec véhémence : « [les politiciens] doivent voir les jeunes qu'ils ont laissé tomber ! Ils doivent voir leurs visages ! »⁴¹. Elle veut montrer la photo de son fils, elle choisit de l'exposer. En rendant public le visage de Ghassen, elle s'efforce de lui restituer son identité, en le resituant dans l'imaginaire collectif comme membre de l'État tunisien. Ce geste rentre en jeu dans le processus de subjectivation politique. Comme le soulignent certains auteurs (Sossi, 2015 ; Souiah, 2019), cet acte donne de la visibilité et restitue la présence : « [r]endre aux membres de leurs familles, supposément décédés, leurs noms et leurs visages est un premier pas vers la repolitisation de la question » (Oliveri, 2016 : 166).

Une porte-parole de la douleur d'autrui

Vignette 2

C'est un après-midi de la mi-août en 2018. Souad, Jamila et moi-même sommes assises sur le fauteuil dans le salon de la maison de Souad, à Bizerte, et nous buvons du thé. Jamila est mère de Wissem et Anis, disparus depuis 2011. Elle ne parle pas français, donc Souad traduit ce qu'elle raconte en dialecte tunisien : il s'agit d'un rêve que Jamila a fait la nuit précédente. Wissem était assis sur son scooter, debout, il l'attendait pour lui dire que Anis, son frère, était encore enfermé car il attendait des autorisations pour sortir de prison. Mais le temps passe et les autorisations n'arrivent jamais. Souad m'explique que Jamila et elle-même font souvent ce genre de rêve, même si Souad me dit que cela fait trois ou quatre mois qu'elle ne rêve plus de Ghassen, en concomitance avec la mort de Hamdi, son fils décédé en 2018 (il a eu une crise cardiaque) : « *il venait souvent me voir, maintenant je ne le vois plus* »⁴². Jamila parle encore en dialecte tunisien, Souad fait des signes affirmatifs avec la tête et puis elle traduit, de manière affligée : le matin elles se réveillent et contrôlent la rue, en espérant voir leurs fils. Bien qu'elles laissent leurs portes de maison toujours ouvertes pour qu'ils puissent rentrer, eux, les disparus, ne peuvent pas savoir qu'ils peuvent franchir le seuil librement, donc elles regardent souvent la rue. Après des minutes d'un silence chargé d'émotions, Souad me confie aussi qu'elles leur préparent les repas car elles ne savent pas s'ils auront mangé, quand ils vont revenir. À un moment donné, Souad se lève et ouvre une petite commode positionnée face au fauteuil. Elle prend et annonce : « *lui, c'est Ghassen* »⁴³. Jamila écoute, dans un silence solennel.

41 Souad, discussion informelle à la maison de Souad, menée en français, Bizerte, 8 août 2018.

42 *Ibid.*

43 *Ibid.*

Souad et Jamila se sont rencontrées lors des sit-in organisés en 2011. Elles viennent du même quartier de Bizerte, dans le Nord de la Tunisie, et sont devenues très vite inséparables : elles se rendent visite mutuellement au moins une fois par semaine depuis qu'elles se sont connues. En raison des difficultés financières, ainsi que de son état de santé précaire, Jamila ne peut plus aller régulièrement aux sit-in qui ont lieu à la capitale. Souad prend alors en charge la revendication de son amie : « *je vais à Tunis pour ses fils aussi* »⁴⁴. Elle souligne que le 4 juillet, elle criait pour les enfants de Jamila aussi : Souad *porte* dans la rue la parole de Jamila et prend très au sérieux la mission qu'elle lui confie. L'on voit le processus de subjectivation politique en train de se faire : d'une part, grâce à la traduction que Souad fait des mots de son amie, elle s'affirme comme intermédiaire entre Jamila et moi. D'autre part, en descendant dans la rue afin de revendiquer le droit de connaître les sorts de son enfant et de ceux de Jamila, Souad représente non seulement sa douleur, mais la souffrance d'une autre mère également. Souad entretient d'autres relations avec d'autres mères aussi, qui lui font référence pour avoir les nouvelles informations concernant les sit-in, les événements militants, etc. Souvent elles organisent les trajets vers Tunis ensemble, ou Souad y va toute seule, ou avec son fils. La performance politique de Souad lors du 4 juillet 2018 prend alors une autre texture : Souad utilise la force maternelle pour revendiquer collectivement *vérité et justice* non seulement pour *son* disparu, mais pour *les* disparus. Son acte individuel devient ainsi un « acte de communauté » (Fjeld et Tassin, 2015 : 213), collectif dans le sens où il est en rapport avec les actes d'autres individus : le processus de subjectivation politique est en effet « un procès de mise en relations, de production de rapports politiques entre des forces désidentifiées de leurs attaches individuelles » (Tassin, 2014 : 163).

Prendre la parole au nom de « toutes les mères de disparus »

Vignette 3

Nous sommes à l'Union marocaine du Travail, à Oujda, où la cellule marocaine de Alarmphone — Watch the Med, en collaboration avec d'autres associations africaines et européennes, a organisé la « Commémoration des victimes et des disparus en mer et aux frontières » (février 2020). Il s'agit d'une rencontre internationale ayant pour but de commémorer les morts et les disparus par migration, partager les expériences d'activisme et discuter des prochaines actions militantes. Souad a été invitée à participer et elle est contente de pouvoir partager son vécu. C'est le matin du 7 février 2020 quand elle monte sur l'estrade pour faire son discours, avec un regard fier et déterminé. Il s'agit d'un panel modéré par Monsieur Kouceila Zerguine, un avocat algérien qui travaille avec les familles des disparus par migration en Algérie : avec lui, il y a huit parents de disparus (un père d'un disparu algérien, une épouse et un père de deux disparus tunisiens, trois sœurs et un frère des quatre disparus marocains et Souad). Quand Souad prend la parole, sa voix est ferme, tout le monde l'écoute en silence. Elle dit parler « *au nom de toutes les mères des disparus* »⁴⁵ et elle dénonce le « *déséquilibre*

44 *Ibid.*

45 Souad, discours lors de la « Commémoration des victimes et des disparus en mer et aux frontières », énoncé en français, à Oujda, le 7 février 2020.

des visas »⁴⁶ qui ne permet pas aux individus de voyager librement. En regardant les Européens présents dans la salle, elle demande furieuse et désespérée : « *pourquoi vous pouvez venir ici sans visa et nous on doit avoir un visa et la majeure partie des fois il est refusé ?* »⁴⁷. Elle affirme que « *l'Union européenne est coupable, ce sont des assassins !* » et elle regrette qu'il n'y ait pas de « *réactions des gouvernements* »⁴⁸. À la fin de son intervention, elle annonce : « *je vais pas arrêter de militer, même si je trouve mon fils !* »⁴⁹.

Souad a collaboré de manière autonome à différents projets, commémorations, événements militants ayant pour but de revendiquer le droit de connaître le sort des proches dans le cadre du contexte migratoire (je signale le projet Missingattheborders⁵⁰, qui entend construire une archive numérique d'histoires de disparitions par migration). En utilisant ses ressources de manière stratégique, Souad s'est émancipée des présidents des associations en s'appropriant son expérience d'absence, en adaptant ses discours et témoignages. Au fur et à mesure, elle est en effet devenue capable de produire des récits « de souffrance liant violence et droits » qui visent à « faire apparaître la problématique des droits qui [la] concernent » (Saillant, 2011 : 5), en utilisant un « vocabulaire de la souffrance, de la compassion et de l'humanitaire » (Fassin, 2010 : 9-10). La participation à la commémoration de Oujda n'est donc pas une exception : Souad est désormais habituée à être appelée afin de témoigner de la souffrance provoquée par la disparition par migration. Mais lors de l'événement de février 2020, pour la première fois en public, Souad dit parler « *au nom de toutes les mères des disparus* » et de ne pas « *arrêter de militer* », même si elle trouve son propre fils. L'on voit ici la « production d'un nouveau "quant-à-soi" » (Tarragoni, 2016 : 115) que l'action collective et l'engagement politique étalés sur plusieurs années ont fait surgir. Lors d'une discussion informelle après son intervention, elle se définit comme une « *militante de la société civile* »⁵¹. La prise de parole en public contribue au processus de subjectivation politique, « en raison de la dialectique qui la sous-tend entre subjectivité et collectif, d'une part, et de ce qu'elle rend possible a posteriori en termes de remises en question conflictuelles d'une identité [...] d'autre part » (Tarragoni, 2014 : 177). Le fait de prendre la parole en public permet à Souad de changer ainsi la perception qu'elle a d'elle-même, en se transformant en sujet politique conscient de rapports de force et d'inégalité en jeu dans le contexte migratoire. Cette remise en question identitaire entraîne la modification de la relation qu'elle entretient avec son enfant disparu : Souad n'est plus seulement la mère de Ghassen, mais de *tous* les disparus par migration.

46 *Ibid.*

47 *Ibid.*

48 *Ibid.*

49 *Ibid.*

50 <https://missingattheborders.org/>

51 Souad, discussions informelles lors de la Commémoration à Oujda, 6-8 février 2020.

Conclusion

La politisation de la question des disparitions par migration en Tunisie s'est accomplie grâce à une double dynamique contestataire. Les expériences politiques des familles de disparus tunisiens s'insèrent en effet d'une part dans un contexte global de réaction au contrôle des frontières et des populations, qui produit des milliers des morts et disparitions partout dans le monde (De Léon, 2015). Ces crimes de paix (Albahari, 2015) ont donné lieu à plusieurs mobilisations transnationales, comme le déjà cité cas du huitième Forum des migrations, et d'autres initiatives méditerranéennes⁵² (Stierl, 2016 ; Rygiel, 2016), qui ont apporté un soutien politique et économique au mouvement des proches des disparus. D'autre part, les mobilisations des familles s'inscrivent dans un contexte national de critique de l'État, qui a été un terrain fertile pour l'émergence des expériences politiques d'absence dont on a discuté dans cet article. Les citoyennes et les citoyens tunisiens ne craignaient plus d'exprimer leur désaccord dans la rue (Hibou, 2011). Les revendications des familles ont alors résonné fortes et claires dans l'espace public tunisien, captant l'attention d'associations nationales, internationales, de l'OIM, et de réseaux militants avec lesquels les présidents collaborent étroitement. Ces derniers, qui transforment la douleur individuelle en souffrance collective, sont devenus les intermédiaires entre les acteurs internationaux et les familles.

Or, certaines femmes, comme Souad, font d'elles-mêmes le travail de médiation dont les présidents ont le monopole. À travers l'analyse de l'exposition de son corps de mère et de la photo de son fils durant un sit-in ; de la traduction de l'arabe au français pendant une visite ; et de la prise de parole lors de la conférence de Oujda, j'ai démontré comment le processus de subjectivation politique se construit et remet en question l'identité de Souad. En utilisant la maternité comme ressource politique et comme force afin de créer son espace d'action, elle élabore en effet « de nouvelles manières de voir le monde et nouvelles configurations éthiques » (Vacchiano, 2021 : 233). L'engagement politique transforme la perception que Souad a d'elle-même et de la société tunisienne, sur le long terme : si en 2011 elle préférerait ne pas s'intéresser à « la politique », en 2020 elle se définit d'elle-même comme « militante de la société civile ». De plus, la délégation à la représentativité que les autres mères lui ont confiée changent et chargent de responsabilité la relation qu'elle entretient avec le disparu : comme les *Madres de Plaza de Mayo*, elle ne se bat plus seulement pour retrouver son fils, mais pour *tous* les disparus victimes de la violence politique des frontières. La violence subite a permis à Souad et aux autres proches d'investir l'espace public stratégiquement, en donnant un nouveau sens à la citoyenneté, « [en s'emparent] de la "chose publique" pour s'y affirmer en tant que sujets politiques » (Neveu, 2004 : 14). Au-delà de son expérience personnelle, Souad milite pour une société tunisienne qui prenne en considération et au sérieux les conséquences du régime des frontières et pour que l'État reconnaisse ses respon-

⁵² Voir par exemple les activités organisées par la coalition Boat4people (<http://boats4people.org/>), fondée en 2011 par une dizaine d'associations, afin de défendre les droits des personnes migrantes en mer. L'action phare de B4P est le parcours d'un voilier entre l'Italie et la Tunisie en 2012 afin d'« alerter sur l'hécatombe en Méditerranée ». Une initiative récente de Boat4people a été la création d'une guide pour les proches des disparus (<http://boats4people.org/guide/fr/#Accueil>).

sabilités politiques. Bien que la situation de contrôle politique soit tout à fait différente des cas argentin et chilien, les femmes tunisiennes sont rentrées aussi dans « cette catégorie de personnes qui menait initialement la recherche d'un membre disparu de la famille [qui] s'est transformée en une figure politique, socialement reconnue, qui implique actuellement la recherche du corps et de la mémoire, de la vérité et de la justice » (Panizo, 2017 : 90).

Cet espace d'action est cependant toujours en changement et les dynamiques des pouvoirs se modifient très vite : d'autres mères de disparus plus récents⁵³ arrivent dans l'arène associative des disparitions par migration et sont sollicitées par les activistes ; ainsi que d'autres présidents, comme Fatma, deviennent des acteurs clefs de l'arène. En septembre 2021, Souad m'a appelée en me demandant si je connaissais les raisons pour lesquelles elle n'avait pas été invitée à Palerme, à l'événement Coperta della Memoria, organisée par le Forum Lampedusa Solidale⁵⁴, qui a collaboré étroitement avec des familles liées aussi à l'Association des Mères des migrants disparus. Au téléphone elle m'a dit, amère : « *eh, maintenant ils veulent les jeunes ! Les sœurs et les épouses !* »⁵⁵. Toujours en tensions entre différents acteurs tunisiens et internationaux qui structurent la lutte, Souad doit constamment veiller à maintenir sa place parmi les réseaux militants, les organisations gouvernementales et les associations qui essayent de donner la parole à différentes familles, parmi celles qui ont perdu des proches dans « la fosse commune » (Ritaine, 2015) qu'est devenue la mer Méditerranée.

Références bibliographiques

Albahari Maurizio (2015) *Crimes of peace: Mediterranean Migrations at the World's Deadliest Border*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press.

Allal Amin et Geisser Vincent (2018) Introduction. Good bye Ben Ali, in Amin Allal et Vincent Geisser Dirs, *Tunisie. Une démocratisation au-dessus de tout soupçon ?*, Tunis, Nirvana éditions, pp. 9-42.

Ben Achour Souhayma et Ben Jemia Monia (2011) *Révolution tunisienne et migration clandestine vers Europe : réactions européennes et tunisiennes*, CARIM, [en ligne]. URL : https://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/18977/CARIM_ASN_2011_65.pdf

Ben Khalifa Riadh (2013) L'émigration irrégulière en Tunisie après le 14 janvier 2011. Le problème des disparus : pouvoirs publics et société civile, *Hommes & migrations*, 1303, pp. 182-188.

Bierschenk Thomas et Olivier de Sardan Jean-Pierre (1993) Les courtiers locaux du développement, *Bulletin de l'APAD*, 5, pp. 1-6.

⁵³ Les morts et les disparitions en Méditerranée ne s'arrêtent pas : les naufrages se multiplient et se multiplient les familles qui attendent en vain de nouvelles de leurs proches partis vers l'Italie. Selon le FTDES (2022 : 12), seulement en 2021, il y aurait eu 440 citoyens tunisiens morts ou disparus après avoir tenté la traversée de la Méditerranée.

⁵⁴ <https://www.facebook.com/ForumLampedusaSolidale/>

⁵⁵ Souad, appel sur Facebook, menée en français, 16 septembre 2021

- Boss Pauline** (1999) *Ambiguous loss: learning to live with unresolved grief*, Cambridge, Harvard University Press.
- Boubakri Hassan** (2013) *Migrations Internationales et Révolution en Tunisie*, Migration Policy Centre, [en ligne]. URL : <https://migrationpolicycentre.eu/docs/MPC-RR-2013-01.pdf>
- Bourdieu Pierre** (2001) *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Éditions du Seuil.
- Burchianti Margaret E** (2004) Building Bridges of Memory: The Mothers of the Plaza de Mayo and the Cultural Politics of Maternal Memories, *History and Anthropology*, 15 (2), pp. 133-150.
- Cattaneo Cristina** (2019) *Naufraghi senza volto. Dare un nome alle vittime del Mediterraneo*, Milano, Raffaello Cortina Editori.
- Cattaneo Cristina e D'Amico Michela** (2016) *I diritti annegati. I morti senza nome del Mediterraneo*, Milano, FrancoAngeli.
- Chouikha Larbi et Gobe Éric** (2015) *Histoire de la Tunisie depuis l'indépendance*, Paris, La Découverte.
- De Léon Jason** (2015) *The land of open graves. Living and dying on the migrant trail*, Oakland, University of California Press.
- Diallo Alimou** (2018) Politique de l'inanimé : un dispositif informel d'identifications des « corps sans vie et sans papiers » au Maroc, *Politique africaine*, 4 (152), pp. 141-183.
- Fassin Didier** (2014) De l'invention du traumatisme à la reconnaissance des victimes. Genèse et transformations d'une condition morale, *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 123, pp. 161-171.
- Fassin Didier** (2010) *La raison humanitaire. Une histoire morale du présent*, Paris, Le Seuil.
- Fjeld Anders et Tassin Étienne** (2015) Subjectivation et désidentification politiques. Dialogue à partir d'Arendt et de Rancière, *Ciencia Política*, 10 (19), pp. 193-223.
- Frontex** (2012) *Annual Risk Analysis 2012*, [en ligne]. URL : <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/eeb319aa-9eab-433d-8873-11eaf80e96cb/language-en>
- FTDES** (2022) *Annual report on irregular migration – Tunisia 2021*, [online] URL: <https://ftdes.net/rapports/en/migration2021.pdf>
- FTDES** (2016) *État des lieux sur les migrants disparus*, [en ligne] URL : <http://ftdes.net/rapports/ETAT%20DES%20LIEUX%20SUR%20LES%20MIGRANTS%20DISPARUS.pdf>
- FTDES** (2013) *Rapport d'activité 2013* [en ligne]. URL : https://ftdes.net/rapport-dactivites-2013__trashed/
- FTDES** (2012) *Rapport d'activité 2012* [en ligne]. URL : <https://ftdes.net/rapport-dactivite-2012/>
- Furri Filippo e Kobelinsky Carolina** (2021) La morte alle frontiere: dispositivo umanitario, gestione dei corpi e pratiche di accoglienza nella città di Catania, *Scienza & Politica. Per Una Storia Delle Dottrine*, 33 (64), pp. 69-90.

Giusa Caterina (2018) « On a fait la révolution pour être libres. Libres de partir » : les départs des harragas de la Tunisie en révolution, *Mouvements*, 1 (93), pp. 99-106.

Guild Espelth et Bigo Didier (2003) Le visa Schengen : expression d'une stratégie de « police » à distance, *Cultures & Conflits*, 49, pp. 22-37.

Heller Charles et Pécoud Antoine (2017) Compter les morts aux frontières : des contre-statistiques de la société civile à la récupération (inter)gouvernementale, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 33 (2-3), pp. 63-90.

Hibou Béatrice (2011) Tunisie. Économie politique et morale d'un mouvement social, *Politique Africaine*, 1 (121), pp. 5-22.

Kobelinsky Caroline (2019) Les traces des morts : gestion des corps retrouvé et traitement des corps absent à la frontière hispano-marocaine, *Critique internationale*, 2 (83), pp. 21-39.

Kovras Iosif and Robins Simon (2016) Death as the border: Managing missing migrants and unidentified bodies at the EU's Mediterranean frontier, *Political Geography*, 55, pp. 40-49.

Lachenal Perrine (2018) Des mises en « martyrs » contestées. Enjeux sociaux et sexués de l'iconographie de la révolution égyptienne, *Archives de sciences sociales des religions*, 181, pp. 69-93.

Last Tamara, Dearden Kate and Spencer Craig (2020) Mortality and Border Deaths Data Key Challenges and Ways Forward, in Paolo Cuttita and Tamara Last Tamara Eds., *Border Deaths. Causes, dynamics and consequences of migration-related mortality*, Amsterdam, Amsterdam University Press, pp. 53-70.

Latham Krista E. and O'Daniel Alyson J. (2018) *Sociopolitics of migrant death and repatriation. Perspectives from forensic science*, Cham, Springer International Publishing.

Lestage Françoise (2019) Comment les cadavres des migrants sont devenus des objets sociologiques. Notes sur quelques travaux en sciences humaines et sociales (2012-2018), *Critique internationale*, 2 (83), pp. 193-203.

Lorax Nicole (1990) *Les mères en deuil*, Paris, Éditions du Seuil.

Mezghani Ali (2012) Tunisie : une révolution, une élection et des malentendus, *Le Débat*, 1 (168), pp. 168-177.

Navarro Marysa (1989) The Personal is Political: Las Madres de Plaza de Mayo, in Susan Eckstein Ed., *Power and Popular Protest: Latin American Social Movements*, Berkeley/Los Angeles, University of California Press, pp. 241-258.

Neveu Catherine (2004) Les enjeux d'une approche anthropologique de la citoyenneté, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 20 (3), pp. 89-101.

OIM (2015) *Rapport de capitalisation — projet SALEMM*, [en ligne]. URL : <https://tunisia.iom.int/sites/g/files/tmzbd11056/files/documents/Rapport%20Capitalisation%20PROJET%20SALEMM%202015%20Version%20Finale.pdf>

Oliveri Federico (2016) "Where are our sons?" Tunisian families and the repoliticization of deadly Migration across the Mediterranean Sea, in Lynda Mannik Ed., *Migration by Boat. Discourses of Trauma, Exclusion and Survival*, New York/Oxford, Berghahn Books, pp. 154-177.

- Olivier de Sardan Jean-Pierre** (1995) La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie, *Enquête*, 1, pp. 1-30.
- Panizo Laura Marina** (2017) Disparus, mort négligée et rituels en Argentine. De la quête à l'exhumation des corps, *Problèmes d'Amérique latine*, 1 (104), pp. 85-100.
- Parr Hester, Stevenson Olivia and Woolnough Penny** (2016) Search/ing form-issing people: Families living with ambiguous absence, *Emotion, Space and Society*, 19, pp. 66-75.
- Pécoud Antoine** (2017) De la « gestion » au contrôle des migrations ? Discours et pratiques de l'Organisation internationale pour les migrations, *Critique internationale*, 3 (76), pp. 81-99.
- Pillant Laurence** (2019) « Not in my cemetery ». Le traitement des corps des migrants morts à la frontière, *Critique Internationale*, 2 (83), pp. 41-59.
- Ritaine Évelyne** (2015) Quand les morts de Lampedusa entrent en politique : *damnatio memoriae*, *Cultures & Conflits*, 3-4 (99-100), pp. 117-142.
- Robins Simon** (2016) Discursive Approaches to Ambiguous Loss: Theorizing Community-Based Therapy After Enforced Disappearance, *Journal of family Theory & review*, 8 (3), pp. 308-323.
- Rygiel Kim** (2016) Dying to live: migrant deaths and citizenship politics along European borders: transgressions, disruptions, and mobilizations, *Citizenship Studies*, 20 (5), pp. 545-560.
- Salaris Coline** (2017) Mobiliser par émotions, mobiliser les émotions. Le cas des victimes du Distilbène, *Revue française de science politique*, 67, pp. 857-878.
- Saillant Francine** (2011) Droits humains et témoignages : l'épreuve de la culture, *Alterstice*, 1 (2), pp. 3-8.
- Salzbrunn Monika, Souiah Farida et Mastrangelo Simon** (2015) Les « brûleurs » de frontières dans la musique populaire tunisienne. La migration non documentée au prisme de chansons de rap et de mezoued, *Afrique contemporaine*, 2 (254), pp. 37-56.
- Siari Naawa** (2016) Au Mexique, des morts moins anonymes, *Plein droit*, 2 (109), pp. 19-22.
- Sossi Federica** (2015) Donne fotografie tra i fantasmi del Mediterraneo, *Deportate, esuli, profughe*, 28, pp. 184-204.
- Souiah Farida** (2019) Corps absent : des fils disparus et des familles en lutte ? Le cas des migrants tunisiens, *Critique internationale*, 2 (83), pp. 87-100.
- Souiah Farida** (2013) Les politiques migratoires européennes restrictives : une fabrique de harraga, *Hommes et migrations*, 1304, pp. 95-101.
- Stierl Maurice** (2016) Contestations in death – the role of grief in migration struggles, *Citizenship Studies*, 20 (2), pp. 173-191.
- Tarragoni Federico** (2016) Du rapport de la subjectivation politique au monde social. Les raisons d'une mésentente entre sociologie et philosophie politique, *Raisons politiques*, 2 (62), pp. 115-130.
- Tarragoni Federico** (2014) La prise de parole comme processus de subjectivation politique. Une approche sociologique, *Tumultes*, 2 (43), pp. 175-190.

Tassin Étienne (2014) Subjectivation versus sujet politique. Réflexions à partir d'Arendt et de Rancière, *Tumultes*, 2 (43), pp. 157-173.

Taylor Diana (2001) Making a Spectacle: The Mothers of the Plaza de Mayo, *Journal of the Association for Research on Mothering*, 3 (2), pp. 97-109.

Traïni Cristophe et Simeant Johanna (2009) Introduction. Pourquoi et comment sensibiliser à la cause ?, in Cristophe Traïni, *Émotions...Mobilisation !*, Paris, Presses de Science Po, pp. 11-34.

Vacchiano Francesco and Afailal Hafsa (2021) "Nothing will ever be the same again": Personal commitment and political subjectivation in the 20 February Movement in Morocco, *The Journal of North African Studies*, 26 (2), pp. 231-250.

Verstraeten Alice (2006) *Disparition et témoignage. Réinventer la résistance dans l'Argentine des « Mères de la Place de Mai »*, Laval, Presses de l'Université de Laval.

Wihtol de Wenden Catherine (2012) La frontière dans les relations internationales : les révolutions arabes et le contentieux franco-italien à propos de Schengen, *Migrations Société*, 2 (140), pp. 277-284.

Zagaria Valentina (2019) « Une petite histoire au potentiel symbolique fort ». La fabrique d'un cimetière de migrants inconnus dans le sud-est tunisien, *Critique Internationale*, 2 (83), pp. 61-85.

Sofia Stimmatini

Les expériences politiques de l'absence : le processus de subjectivation de proches de disparus par migration en Tunisie

Cet article s'intéresse aux expériences politiques de l'absence de familles de *harraga* tunisiens disparus par migration. Cette contribution s'appuie sur une ethnographie conduite en Tunisie auprès d'associations de proches de disparus et d'échanges à distance avec certaines familles. À travers trois vignettes ethnographiques, l'article montre comment les faits d'exposer son propre corps et des photos de disparus, de traduire les mots d'une autre mère, et de prendre la parole en public construisent le processus de subjectivation politique qui remet en question l'identité des proches qui se mobilisent. Ceci modifie la perception que les acteurs ont d'eux-mêmes et de la relation qu'ils entretiennent avec les disparus. L'action collective et l'engagement politique font des mères et des épouses des *harraga* disparus des sujets politiques impliqués au nom de la liberté de circulation de tous les individus.

Political Experiences of Absence: The Process of Political Subjectivation of Relatives of the Missing Tunisian Migrants in Tunisia

This article focuses on the political experience of absence in families of Tunisian *harraga* who disappeared by migration. This contribution is based on an ethnography conducted in Tunisia with associations of relatives of the missing and on remote exchanges with certain families. Through three ethnographic vignettes, the article shows how exposing one's own body and photos, translating the words of another mother, and speaking in public construct the process of political subjectivation that calls into question the identity of the relatives who mobilize. This changes the actors' perception of themselves and their relationship with the disappeared. Collective action and political commitment make the mothers and wives of the missing *harraga* political subjects involved in the name of the freedom of movement of all individuals.

Las experiencias políticas de la ausencia: el proceso de subjetivación política de los familiares de los desaparecidos por la migración en Túnez

Este artículo se centra en las experiencias políticas de las familias de los *harraga* tunecinos desaparecidos por la migración. Esta contribución se basa en una etnografía realizada en Túnez con asociaciones de familiares de desaparecidos y en intercambios a distancia con algunas familias. A través de tres viñetas etnográficas, el artículo muestra cómo el hecho de exponer el propio cuerpo y las fotos, traducir las palabras de otra madre y hablar en público construyen el proceso de subjetivación política que pone en cuestión la identidad de los familiares que se movilizan. Esto cambia la percepción que los actores tienen de sí mismos y de su relación con los desaparecidos. La acción colectiva y el compromiso político convierten a las madres y esposas de los *harraga* desaparecidos en sujetos políticos implicados en nombre de la libertad de circulación de todas las personas.